

*Date de dépôt : 11 septembre 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Grève des femmes\* et féministe, combien étaient-elles à Genève : 12 000, 20 000, 30 000 ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 14 juin, jour de grève des femmes\* et féministe, une foule immense, que de mémoire de Genevois.es l'on n'avait jamais vue, s'est réunie sur la plaine de Plainpalais pour exiger la fin des inégalités salariales et des discriminations dans le monde du travail, l'établissement de rentes qui permettent de vivre dignement. Cette foule de femmes\* habillées en violet et résolues, regroupant plusieurs générations, demandait que le travail domestique, éducatif et de soins soit reconnu et partagé, de même que la charge mentale, afin que le travail éducatif et de soins soit une préoccupation collective. Cette foule immense, se réunissant dans toutes les villes et les campagnes de Suisse et à Genève, exigeait la fin des violences sexistes et sexuelles ainsi que de toute forme de discrimination basée sur le sexe. L'émotion ce 14 juin était intense, le moment historique, et chaque voix comptait, car chaque voix était unique et exprimait des vérités trop longtemps tues. Or, il apparaît que le comptage de cette foule immense a été cochonné, Genève arrivant à des jauges similaires à Fribourg ou Sion, ce qui n'a pas manqué d'étonner plus d'un.e manifestant.e.*

*Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :*

- *Comment se fait-il que l'entité chargée du comptage des manifestant.e.s aie visiblement sous-estimé ce nombre, transmettant des chiffres dans une fourchette de 10 000 à 12 000 personnes aux responsables des médias, alors que la plaine de Plainpalais était déjà noire de monde et n'a cessé de se remplir ?*
- *Quelle entité est chargée du comptage de nombre de manifestant.e.s, quelles sont les méthodes employées et le nombre de personnes dédiées à cette tâche ?*
- *Le nombre de manifestant.e.s. a un poids politique. Il est donc démocratiquement important d'en rendre fidèlement compte, avec une grande fiabilité. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et anticipé correctement, la manifestation étant annoncée depuis plus d'un an ?*
- *A l'ère du #metoo alors que l'on répète que « la voix des femmes s'est fait entendre », sous-estimer de 50% leur nombre peut-il être considéré comme une manière de minimiser cet élan ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de confier le comptage des manifestant.e.s à l'avenir à une entité neutre, objective et outillée pour le faire afin de pouvoir disposer de chiffres fiables ?*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Comment se fait-il que l'entité chargée du comptage des manifestant.e.s aie visiblement sous-estimé ce nombre, transmettant des chiffres dans une fourchette de 10 000 à 12 000 personnes aux responsables des médias, alors que la plaine de Plainpalais était déjà noire de monde et n'a cessé de se remplir ?***

La police, qui n'est pas chargée du comptage, a transmis une estimation à deux moments distincts, en début et en fin de manifestation. La différence s'explique par l'afflux des personnes dans cet intervalle.

- ***Quelle entité est chargée du comptage de nombre de manifestant.e.s, quelles sont les méthodes employées et le nombre de personnes dédiées à cette tâche ?***

Aucune entité n'est chargée de procéder au comptage des personnes qui manifestent. La police ne fait que répondre à une question des médias.

La police, soit pour elle le personnel engagé sur l'événement, effectue une estimation des personnes présentes sur la base de la capacité d'accueil des lieux et de son expérience.

- ***Le nombre de manifestant.e.s. a un poids politique. Il est donc démocratiquement important d'en rendre fidèlement compte, avec une grande fiabilité. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et anticipé correctement, la manifestation étant annoncée depuis plus d'un an ?***

La mise en évidence du poids politique d'une manifestation à travers sa mobilisation revêt une importance pour les personnes qui l'organisent, lesquelles n'ont pas entrepris de démarches en ce sens.

- ***A l'ère du #metoo alors que l'on répète que « la voix des femmes s'est fait entendre », sous-estimer de 50% leur nombre peut-il être considéré comme une manière de minimiser cet élan ?***

La police opère une estimation de manière objective, sans aucune velléité particulière, et procède de la même manière pour toutes les manifestations où la question du nombre est posée.

- ***Le Conseil d'Etat envisage-t-il de confier le comptage des manifestant.e.s à l'avenir à une entité neutre, objective et outillée pour le faire afin de pouvoir disposer de chiffres fiables ?***

Aucun projet de cet ordre n'est envisagé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS